

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 26 JANVIER 2024

N° 2024-01-09

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six janvier à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix neuf janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 10

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 11

Exprimées par pouvoirs : 13

Total (mini 19) : 24

Quorum atteint

Délégué-es présents-es

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Didier-Claude BLANC

**9 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Jean-Jacques MONPEYSSEN,
Nicole PELOUX, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle
RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS à Didier-Claude BLANC, Jean-François PERILHOU à
Philippe CAHN, Vincent JACQUEMART à Gilles CREMILLIEUX, Nicolas

DARAGON à Nicole PELOUX, Éric RICHARD à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric
ROUX, Agnès ROSSI à Christelle RUYSSCHAERT, Marlène MOURIER à Danielle TOUCHE.

Assistait en visioconférence (sans droit de vote) : Roland PEYRON.

Délégué-e excusé-e : Sébastien BERNARD, Jean-Christophe CAMP, Pierre COMBES, Corinne
MOULIN, Kevin QUEYREL, Michel ROLLAND, Gérard TENOUX, Yann TRACOL.

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance

Objet : Espace valléen 2021-2027 – Requalification et mise en valeur des cols du Massif des Baronnies provençales – Stabilisation du budget et du plan de financement de la tranche ferme

Montant des dépenses PnrBP – tranche ferme	2023	2024
Investissement HT	28 000 €	93 925 €
Investissement TTC	33 600 €	112 710 €

Coût global prévisionnel tranche ferme	Dépenses	Recettes
	146 310 € TTC	Subventions : 97 040 €
		FCTVA : 24 000,70 €
		Autofinancement final : 25 269,30 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le projet de valorisation des cols du massif des Baronnies est une opération inscrite au plan d'actions du programme Espace Valléen du massif des Baronnies provençales qui a fait l'objet d'une délibération n°2022-11-12. L'opération a démarré avec le recrutement d'une maîtrise d'œuvre en juin 2023 et le projet d'aménagement du col de Pré Guittard.

Le Département de la Drôme a informé le Parc que les travaux de voirie initialement prévus sur ce site par le service des routes ne pourraient pas être réalisés en régie, en raison d'une surcharge de travail des équipes. En remplacement de cette intervention, le Département a informé le Parc qu'il augmenterait sa participation financière sur la partie travaux du col de Pré Guittard. Il en découle une modification du plan de financement de la tranche ferme :

DEPENSES	Montants en € HT	RECETTES	Montant en €
ETUDES			
Prestation de géomètre (Levés topographique des sites)	4 425 €	FNADT (20%)	24 000 €
Prestation extérieure de maîtrise d'œuvre (conception sur l'ensemble, suivi de travaux sur le premier col)	46 000 €	Région AURA (34%)	41 040 €
TRAVAUX			
Travaux d'aménagement sur le col de Pré Guittard (26)	71 500 €	Département de la Drôme (26%)	32 000 €
		PNRBP Autofinancement (20%)	24 885 €
TOTAL tranche ferme 2023-2024	121 925 €	TOTAL	121 925 €

La tranche ferme passe ainsi d'un montant estimé de 101 925 € à 121 925 €. Le montant sollicité auprès du Département de la Drôme passe de 16 000 € à 32 000 € et l'autofinancement du Parc de 20 885 € à 24 885 €. Cela impacte la section d'investissement du budget et la trésorerie.

Le bureau de maîtrise d'œuvre va lancer la consultation des entreprises au mois de février en intégrant cette nouvelle maquette financière. Pour ne pas retarder le calendrier de l'opération et permettre l'inauguration du col le 29 juin 2024 avec la pose du « clou d'or », il est proposé de déléguer à la Présidente le choix du prestataire et la signature du marché de travaux correspondant, dans la limite du budget de l'opération.



Délibération :

- ◆ Vu la délibération n° 2022-11-12, en date du 25 novembre 2022, engageant le principe de l'opération et définissant un plan de financement prévisionnel ;
- ◆ Vu la délibération n°2023-01-06, en date du 6 janvier 2023, ajustement le plan de financement de l'opération ;
- ◆ Vu la délibération n°2023-07-08, en date du 25 mai 2023, opérant le choix des prestataires pour la réalisation la mission de maîtrise d'œuvre ;
- ◆ Vu la délibération n°2023-11-06, en date du 6 octobre mai 2023, modifiant le budget et le plan de financement ;
- ◆ Considérant les échanges avec le Département de la Drôme ;
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure III.4.2 : Aménager en ménageant le territoire dans le respect des patrimoines, du caractère et des potentialités du paysage ;
- ◆ Considérant l'axe stratégique 2 du programme espace valléen 2021-2027 « Les Baronnies provençales en mouvement – valoriser, qualifier et développer l'offre touristique durable fondée sur les atouts distinctifs du massif des Baronnies provençales ;
- ◆ Considérant la fiche opération n°28 « requalification et mise en valeur des cols du massif » du programme espace valléen.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** l'évolution du budget et du plan de financement de la tranche ferme de l'opération « Requalification et mise en valeur des cols du Massif des Baronnies provençales » ;
- **Valide** son impact sur le budget du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales et les demandes de subventions liées ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif au marché de travaux (choix du prestataire, acte d'engagement, avenants...) pour l'aménagement du col de Pré Guittard ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

